

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA TÉNARÈZE

-----0-----

SÉANCE ORDINAIRE DU 14 décembre 2012

L'an deux mille douze, le 14 décembre à 18 heures, le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, légalement convoqué, composé de 60 membres en exercice, s'est assemblé à la Salle de Réunion de la Communauté de Communes, Quai Laboupillère à Condom (Gers), sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PEYRECAVE, Président de la Communauté de Communes de la Ténarèze.

ÉTAIENT PRÉSENTS: Bernard GALLARDO, Christian TOUHE-RUMEAU, Maurice BOISON remplacé par sa suppléante Véronique ARLIN, Claude CLAVERIE, Xavier FERNANDEZ, Jean-Yves GEISSER, Guy SAINT-MEZARD, Mario SPAGNIOLI, Serge MARITAN, Bernard BOURROUSSE, Jean-François SOPENA, Raymonde BARTHE, Martine LABORDE-NOYER, Patrick BATMALE, Daniel BELLOT remplacé par son suppléant Lucien CASTELLA, Christian DUFFAU, Patricia ESPERON, Guy AUBERT remplacé par sa suppléante Marie-Claude GELAS, Carole BALAGUER remplacée par son suppléant Jean CAUBOUÉ, Philippe BOYER, Hugues CARLES, Roland CLAVERIE, Hervé COLLIN, Denis DECLOCHEZ, Hélène DELPECH, Edouard DONA, Joël DUBOUCH, Philippe DUFOUR, Marie-José GOZE, Michel LAFFARGUE, Dominique LAFONT, Henry LUCHET, Bernard MARSELLAN, Bernard PIS, Robert PORROUQUET, Jacqueline ROBUTTI, Pierrette SEGAT.

ABSENTS EXCUSÉS: Francis DUPOUY, Michel LABATUT, Bernard ROZES, Patrick DUBOS, Nicolas MELIET, Bernard LEBE, Pierre DULONG, Etienne BARRERE, Jean Louis DUBUC, Fabrice LACOMBE, Wilfried LUSSAGNET.

ABSENTS: François BAQUE, Marie-Laure BEZIN, Bernard BORDIGNON, Thierry COLAS, Pierre ESQUERRE, Jean-Marie GILLOT, Michel MAZZONETTO, Pierre MOREL, Jacques MORLAN, Jean François ROUSSE, Carine SAMPIETRO.

ONT DONNÉ PROCURATION: Jean-Louis DUBUC à Véronique ARLIN ;

SECRÉTAIRE: Philippe BOYER.

OBJET : CREATION DE 4 LOTS EN ZONE INDUSTRIELLE DE POME

Monsieur le Président rappelle le projet de création de 4 lots en zone industrielle de Pôme (cf. plan ci-joint).

L'estimation des travaux se définit comme suit :

Estimation création de 4 lots en Zone Industrielle de Pôme	
Libellés	Montant en € H.T.
V.R.D. - Terrassements généraux, voirie, réseau eau pluviale, tranchées techniques, réseau d'adduction d'eau potable, réseau télécom, espaces verts	360 000,00
Eclairage public	35 325,40
Création de réseau électrique (haute et basse tension)	34 895,48
Création de réseau Gaz	0,00
Total	430 220,88

Monsieur le Président expose que les créations de réseaux électrique et gaz, faisant l'objet d'un monopole, ces dernières ne nécessitent pas de mise en concurrence et précise que ces travaux seront donc confiés aux opérateurs historiques ERDF et GRDF.

Il indique que les travaux GRDF d'un montant de 8 400 € H.T., sont intégralement pris en charge par cet opérateur, si la Communauté de Communes, s'engage à la réalisation des travaux de terrassement par convention.

Monsieur le Président expose également, que pour l'éclairage public, la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre seront confiées au Syndicat Départemental d'Electrification du Gers. Il indique que ces travaux feront l'objet d'une subvention de la part de ce syndicat de 7 065,80€.

Ainsi, Monsieur le Président propose, pour finir, que les travaux de V.R.D. (terrassements généraux, voirie, réseau eau pluviale, tranchées techniques, réseau d'adduction d'eau potable, réseau télécom et espaces verts) soient réalisés par le biais d'un marché public en procédure adaptée.

Le Conseil Communautaire :

- **OUI** l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- **APPROUVE** l'ensemble de ce projet d'investissement,
- **CONFIE** les travaux de création de réseau électrique à ERDF,
- **CONFIE** les travaux de création de réseau gaz à GRDF,
- **CONFIE** la Maîtrise d'Ouvrage et la Maîtrise d'œuvre des travaux d'éclairage public au Syndicat Départemental d'Electrification du Gers,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien ces opérations,
- **FIXE** le mode de dévolution des travaux de V.R.D. (terrassements généraux, voirie, réseau eau pluviale, tranchées techniques, réseau d'adduction d'eau potable, réseau télécom et espaces verts) en procédure adaptée,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à lancer la procédure de passation concernant les travaux de V.R.D. - Terrassements généraux, voirie, réseau eau pluviale, tranchées techniques, réseau d'adduction d'eau potable, réseau télécom, espaces verts et à signer le marché à intervenir dans la limite de l'estimation visée ci-avant,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures et à signer tous les documents pour mener à bien cette procédure de passation de marché.

Pour extrait conforme le 14 décembre 2012.

Le Président de la Communauté
de Communes de la Ténarèze,
Conseiller Régional,
Maire de Blaziert,

Jean-Claude PEYRECAVE

